

EXIDEUIL-SUR-VIENNE

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu du Samedi 27 juin 2020 à 9H30 – Salle de la Soulène

1. Affaires administratives :

Délibération D 2020 5 1 : Adoption du Règlement Intérieur du conseil municipal d'Exideuil-sur-Vienne 2020-2026

Ce règlement, annexé, fixe notamment, par chapitre :

- Chapitre 1 : Réunions du conseil municipal ;
- Chapitre 2 : Commissions et comités consultatifs ;
- Chapitre 3 : Tenue des séances ;
- Chapitre 4 : Débats et votes des délibérations ;
- Chapitre 5 : Comptes rendus des débats et des décisions ;
- Chapitre 6 : Dispositions diverses.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération, pour sa mise en application dès son envoi au contrôle de légalité.

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

Délibération D 2020 5 2 : Délibération portant déclassement en vue de l'aliénation d'une partie de l'assiette du CR dit du "God d'Agnas" et de son déplacement, après enquête publique

Par délibération en date du 14 décembre 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable

- au déplacement, au déclassement et aux aliénations d'une partie du chemin rural de God d'Agnas.

L'enquête publique s'est déroulée du 06 janvier 2020 au 20 janvier 2020.

Aucune observation contraire à ce projet de déclassement et d'aliénation n'a été formulée, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- de déclasser, aliéner et déplacer une partie du chemin rural du God d'Agnas d'une contenance de 12 a 91 ca en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à l'euro symbolique. Les frais de géomètre, de commissaire enquêteur et de publication étant à la charge de la commune ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;
- de finaliser la vente par un acte notarié chez Me LALIEVE Sandrine -Terres de Haute Charente ;
- d'autoriser M. le Maire et/ou M. Le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0

Délibération D 2020 5 3 : Délibération portant déclassement en vue de l'aliénation d'une partie de l'assiette du CR dit de "L'Age au Port d'Agnas" et cession d'une partie du chemin, après enquête publique

Par délibération en date du 14 décembre 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable

- au déplacement, au déclassement et aux aliénations d'une partie du chemin rural de L'Age au Port d'Agnas.

L'enquête publique s'est déroulée du 06 janvier 2020 au 20 janvier 2020.

Aucune observation contraire à ce projet de déclassement et d'aliénation n'a été formulée, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- de déclasser, aliéner une partie du chemin rural de l'Age au Port d'Agnas d'une contenance de 4 a 27 ca en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1 €/m² + 97.92 € de frais de géomètre, 36.17 € de frais de commissaire enquêteur et 29.53 € de frais de publicité au prorata des surfaces aliénées ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ;
- de finaliser la vente par un acte notarié chez Me LALIEVE Sandrine -Terres de Haute Charente ;
- d'autoriser M. le Maire et/ou M. Le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération D 2020 5 4 : Délibération portant déclassement en vue de l'aliénation d'une partie de l'assiette du CR dit "Cogulet-Les Renardières" et cession d'une partie du chemin, après enquête publique

Par délibération en date du 14 décembre 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable

- au déplacement, au déclassement et aux aliénations d'une partie du chemin rural dit "Cogulet-Les Renardières".

L'enquête publique s'est déroulée du 06 janvier 2020 au 20 janvier 2020.

Aucune observation contraire à ce projet de déclassement et d'aliénation n'a été formulée, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- de déclasser, aliéner une partie du chemin rural dit "Cogulet-Les Renardières" d'une contenance de 17 a 73 ca en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1 €/m² + 296.402 € de frais de géomètre, 116.28 € de frais de commissaire enquêteur et 94.92 € de frais de publicité au prorata des surfaces aliénées ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ;
- de finaliser la vente par un acte notarié chez Me LALIEVE Sandrine -Terres de Haute Charente ;
- d'autoriser M. le Maire et/ou M. Le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération D 2020 5 5 : Cession de palette de tuiles - Détermination d'un prix

DECIDE à l'unanimité (15 pour, 0 contre et 0 abstention)

- D'adopter le principe de cession des tuiles au tarif de 100.00€ par palette.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération D 2020 5 6 : Tarifs cantine/garderie (2 semaines mesures sanitaires fin juin 2020)

- 16.50 €/mois/enfant pour la restauration scolaire du 22 au 30 juin 2020 pour les enfants ayant repris l'école à cette date ;

- 7.50 €/mois/enfant pour la garderie pour une fréquentation du 22 au 30 juin 2020 pour les enfants ayant repris l'école à cette date.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- acceptent d'appliquer la tarification exceptionnelle ci-dessus ;

- autorisent Monsieur le Maire à émettre la facture correspondante.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération D 2020 5 7 : Tarifs cantine scolaire/garderie - Année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire propose d'appliquer, pour l'année scolaire 2020/2021, les forfaits suivants :

- 33.00 €/mois/enfant pour la restauration scolaire de septembre à juin ;
- 16.50 € pour la restauration scolaire des enfants absents 8 jours scolaires (ou 2 semaines d'école consécutives) ou plus, dans le mois de facturation sur présentation d'un certificat médical.

- 15.00 €/mois/enfant pour la garderie pour une fréquentation de septembre à juin.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **acceptent** d'appliquer la tarification ci-dessus ;

- **autorisent** Monsieur le Maire à émettre une facture dès que le seuil de mise en recouvrement est atteint (soit 15.00 €) à raison d'une facturation au trimestre suivant le rythme scolaire (septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juillet) ou à l'année scolaire.

- **autorisent** Monsieur le Maire à appliquer cette tarification à compter du 1^{er} septembre 2020.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération D 2020 5 8 : Tarifs cantine pour le personnel communal - Année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation un tarif de 3.00 € pour le personnel qui souhaite manger à la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** le tarif de 3.00 € pour le personnel communal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre une facture dès que le seuil de mise en recouvrement est atteint (soit 15.00 €) à raison d'une facturation au trimestre suivant le rythme scolaire (septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juillet) ou à l'année scolaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **appliquer cette tarification à compter du 1er septembre 2020.**

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

Délibération D 2020 5 9 : Tarif cantine pour le personnel enseignant ou autre - Année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ de maintenir le même tarif de la cantine scolaire** pour l'année scolaire 2020/2021, soit **6,00** Euros pour les adultes (enseignants ou autres).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre une facture dès que le seuil de mise en recouvrement est atteint (soit 15.00 €) à raison d'une facturation au trimestre suivant le rythme scolaire (septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juillet) ou à l'année scolaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **appliquer ce tarif à compter du 1er septembre 2020.**

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération D 2020 5 10 : Institution de l'I.H.T.S et réalisation d'heures complémentaires

Cette délibération est reportée à une prochaine séance à l'unanimité.

Délibération D 2020 5 11 : Instauration du RIFSSEP

Propose au Conseil Municipal d'adopter les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES A L'ENSEMBLE DES FILIERES

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DU CIA : DETERMINATION DES MONTANTS MAXIMA DU CIA PAR GROUPES DE FONCTIONS

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS RELATIVES AU REGIME INDEMNITAIRE EXISTANT

ARTICLE 6 : CREDITS BUDGETAIRES

Pour : 12	Contre : 3	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération D 2020 5 12 : Mode de désignation des membres des commissions municipales

Le maire propose au Conseil municipal de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour nommer ses membres aux différentes commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour nommer ses membres aux différentes commissions.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération D 2020 5 13 : Création et composition des commissions municipales

Le maire propose au Conseil municipal de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour nommer ses membres aux différentes commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la nomination des membres aux différentes commissions.

Commissions	Membres
Voirie – Bâtiments - Assainissement – Environnement	Mickaël CAPOIA Teddy HILBERGER Thierry GANTHEIL Annabelle CLEMENT Nathalie DEGORCE Louis PENICAUT Serge CARBAIN
Urbanisme- PLU – Travaux - PLUI	Mickaël CAPOIA Sonia FERNANDES Thierry GANTHEIL Christophe COURTIN Louis PENICAUT Joëlle GANTHEIL Serge CARBAIN
Finances	Teddy HILBERGER Joëlle GANTHEIL Louis PENICAUT Claudette CAMGRAND Christophe COURTIN Virginie BAUMANOIR Jérôme CHOISY
Animation – Sport – Culture – Communication – Associations – Comité de jumelage - Jeunesse	Sonia FERNANDES Joëlle GANTHEIL Virginie BAUMANOIR Annabelle CLEMENT Claudette CAMGRAND Thierry GANTHEIL Sabrina DA SILVA RIBEIRO
Affaires scolaires – Petite enfance – Santé, solidarité – Affaires sociales	Joëlle GANTHEIL Mickaël CAPOIA Virginie BAUMANOIR Annabelle CLEMENT Nathalie DEGORCE Teddy HILBERGER Sabrina DA SILVA RIBEIRO
Industrie – Economie – Entreprises	Teddy HILBERGER Sonia FERNANDES Thierry GANTHEIL Christophe COURTIN

	Louis PENICAUT Joëlle GANTHEIL Jérôme CHOISY
Commission de contrôle des listes électorales De droit selon l'Article L19 du code électoral, Plus particulièrement l'Alinéa 1 et 2 du grand VI	CMM Virginie GOURSAUD CMM Christophe COURTIN CMM CAMGRAND Claudette CMO CHOISY Jérôme CMO DA SILVA RIBEIRO ----- CMM Conseiller municipal majorité CMO Conseiller municipal opposition

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D 2020 5 14 : Création et composition de la Commission Communale des Impôts Directs

12 Commissaires titulaires :

Jean-François DUVERGNE, Retraité Agent de maîtrise, Maire, 18 Route de Nauche Boutit 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE, membre de droit
BOUCHAUD Gabriel, Retraité Fonction Publique, 2 Vouvé 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
FAURE Angèle, Retraîtée Education Nationale, 7 Les Garennes 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
FORT Yohann, Agent de maîtrise, 5 Impasse terme des Goujons 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
DENIS Madeleine, Retraîtée comptable au département, 6 Clos Blanc 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
MARTIN Sébastien, Agent de maîtrise, 19 Route du Chafronnier 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
HAY Carole, Directrice du Centre Etude pour Développement Insertion et Formation, 18 Mamoussoux 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
TURMAUD Christian, Agriculteur, 2 Agnas 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
GADEAU Pascale, Professeur, 19 Rue des Vieilles Pierres 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
COUTURIER Alex, Retraité, 5 Maison Neuve 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
CHAISEMARTIN Olivier, Salarié, 21 Agnas 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
PENICHON Caroline, Commerciale, 29 Route de Nauche Boutit 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE

12 Commissaires suppléants :

FRAYSSE Jean-Michel, Informaticien, 17 Route de Nauche Boutit 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
MOREAU Lydie, Retraîtée agricole, 2 Route des Plantes 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
BOUTANT Pascal, Retraité, 22 Route de Chirac 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
DEMONTOUX Arlette, Retraîtée, 14 Rue des Acacias 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
CANIN Romain, Salarié, 11 La Fachie 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
DUQUERROY Jacques, Salarié, 4 Route des Broutières 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
ALEJANDRO Josette, Retraîtée, 6 Rue des Jardins 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
LABROUSSE Jean-Paul, Agriculteur, 12 Chemin de Perdrix 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
PAGNOUX Catherine, Professeur des écoles, 5 Préhuclat 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
LOUSTAUD Olivier, Salarié, 31 Loubignac 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
BARRIER Isabelle, Employée de bureau, 10 Chemin de Perdrix 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE
CURE Damien, Agent de Maîtrise, 3 Route de la Rive 16150 EXIDEUIL-SUR-VIENNE

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D 2020 5 15 : Création et composition de la Commission Communale d'appel d'Offres

L'unique liste a été élue à l'unanimité des présents

Jean-François DUVERGNE, Président

Teddy HILBERGER, titulaire

Mickaël CAPOÏA, titulaire

Jérôme CHOISY, titulaire.

Sonia FERNANDES, suppléant

Christophe COURTIN, suppléant

Thierry GANTHEIL, suppléant

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D 2020 5 16 : Fixation du nombre des membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à **14** (nombre devant être compris entre 8 et 16 et devant être pair) le nombre de membres du conseil d'administration.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D 2020 5 17 : Election des membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le conseil municipal,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, le conseil municipal déclare

- GANTHEIL Joëlle
- FERNANDES Sonia
- GOURSAUD Virginie
- CAPOÏA Mickaël
- DEGORCE Nathalie
- CLEMENT Annabelle
- CARBAIN Serge

élus à l'unanimité pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune d'Exideuil.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D 2020 5 18 : Apport des commissions du Règlement Intérieur

Avenant n°1 portant apport au règlement intérieur du conseil municipal de la Commune d'Exideuil sur Vienne

Le conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité (15 pour, 0 contre et 0 abstention)

- D'apporté l'avenant N°1 au règlement intérieur annexé à la présente délibération, pour sa mise en application immédiate.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D 2020 5 19 : Indemnisation passage et d'enfouissement d'assainissement

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la proposition amiable entre Mme LAMOTHE Monique, propriétaire de la parcelle de terrain Section C n° 1141 et la collectivité représentée par M. le Maire, de l'indemnisation forfaitaire à hauteur de 1 500.00 € autorisant la collectivité à une servitude pour la pose de canalisation d'assainissement ainsi que la réfection du mur sur une largeur de 1.20 m maximum.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 14 pour, 1 contre et 0 abstention :

- Autorise M. le Maire à signer tout document concernant cette affaire ;
- Inscrit au budget les crédits nécessaires.

Pour : 14	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2 Questions diverses :

1.1 – Formations des membres du conseil municipal : Art L. 2123-12 du CGCT « Détermination des orientations et crédits ouverts à ce titre »

M. HILBERGER propose aux membres qu'une ligne de crédit à hauteur de 1 500.00€ soit ouverte.

1.2 – Difficultés à assumer leur mandat pour les membres salariés du conseil et quelle prise en charge a-t-elle prévu pour éviter les pertes de salaires le cas échéant.

le Conseil Municipal qui s'est tenu lundi 22 juin 2020 à 15 heures a été réuni sous la demande des trois conseillers de l'opposition, ne permettant pas de faire autrement, cette situation demeure exceptionnelle.